

Ecole maternelle de la Chevalerie

1 bis rue des Charrons

28230 Droue-sur-Drouette

e-mail : ec-mat-la-chevalerie-droue-sur-drouette-28@ac-orleans-tours.fr

Procès-verbal du 1er conseil d'école

Jeudi 19 octobre 2017, 18h30

Présents :

Monsieur ABELANET, Président du Syndicat intercommunal de La Chevalerie,

L'équipe enseignante :

Madame TURPIN, Madame MARTINET, enseignantes.

Monsieur MAGNAC, Directeur.

Les représentants des parents d'élèves élus :

Madame POURNIN, Monsieur GUEGUEN (titulaires).

Excusés :

Madame FERRANT, Inspectrice de l'Education Nationale chartres IV,

Madame BONVIN, Vice-Présidente du syndicat intercommunal,

Monsieur GERARD, Maire de Droue-sur-Drouette

Madame MARC, enseignante.

Madame VALLEE (titulaire) et Monsieur BELLANGER (suppléant), représentants des parents d'élèves élus.

Rappel de la constitution et du rôle du conseil d'école :

Constitution du conseil d'école :

Le conseil d'école est constitué :

- du directeur de l'école, président,
- du maire ou de son représentant et d'un conseiller municipal désigné par le conseil municipal,
- des maîtres de l'école, des maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil et d'un des membres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école,
- des représentants élus des parents d'élèves en nombre égal à celui du nombre des classes de l'école,

– du délégué départemental de l'éducation chargé de visiter l'école.

L'inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre (3x2 h max.)

Il exerce notamment les compétences suivantes :

- vote le règlement intérieur de l'école
- élabore le projet d'organisation de la semaine scolaire
- dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, on lui présente toutes les suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école (dont les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés, les activités périscolaires, la restauration scolaire, les actions pédagogiques, l'utilisation des moyens alloués à l'école)
- donne son accord sur l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles.

Résultats des élections du 13 octobre 2017 :

Taux de participation : 44.85% (61 votants/136 électeurs inscrits sur la liste électorale)

Une seule liste (PEEP) se présentait cette année.

Donc ont été élus avec 100% des voix :

Mme POURNIN, M. GUEGUEN, Mme VALLEE (titulaires),
M. BELLANGER (suppléant).

– Effectifs de rentrée et bilan de la rentrée,

A la date 19/10/ 2017:

- 27 PS,
- 24 MS,
- 24 GS,

Total de 75 élèves.

Soit une moyenne de 25 enfants par classe. La répartition est la suivante :

Bleuets, D. MAGNAC : 27 PS,

Pâquerettes, E. TURPIN : 24 MS,

Coquelicots, F. MARC : 24 MS.

- **Présentation et vote du règlement de l'école,**

o Rappel des horaires d'ouverture et de fermeture du portail de l'école.

Il n'est pas fait lecture du règlement, celui-ci ayant été envoyé aux membres du conseil pour lecture préalable.

Les changements par rapport au règlement de l'année dernière :

Mise en place d'un cahier de retards, à signer lorsque l'élève arrive après la fermeture du portail.

Afin que la classe puisse commencer à 8h45 le matin et à 13h45 le midi, nous demandons aux familles de veiller à être à l'heure et de favoriser une arrivée au début du temps d'accueil (surtout le matin). Les retards doivent être exceptionnels pour l'ensemble des élèves (de la garderie, du car, de la maison).

De plus les arrivées à l'école doivent se faire exclusivement sur les périodes d'accueil (matin ou après-midi), sauf cas exceptionnels (discutés et acceptés par l'enseignant, ex. prise en charge orthophonique).

Vote : unanimité

- **Présentation de l'exercice 2016/2017 des comptes de la coopérative,**

Présentation du document validé par OCCE, qui regroupe les comptes et qui montre les achats effectués pour l'école.

Coopérative excédentaire d'environ 5900€, dû en grande partie au versement de la subvention syndicale de 2017 avant le 31 août (donc versement de deux subventions syndicales sur le même exercice de coopérative). Nous remercions le syndicat de nous verser cette subvention qui nous permet de financer les projets de l'école, mais nous redemandons que les versements s'effectuent sur les dates des exercices correspondants.

Sans cette double subvention, nous serions à peu près à l'équilibre, c'est-à-dire avec le même excédent que les années précédentes.

Cette année avec la création de la salle polyvalente, nous comptons investir dans des albums récents et du matériel de bibliothèque adapté aux élèves et nous souhaitons pouvoir proposer une activité culturelle par période (spectacle à l'école ou aux Prairiales), nous envisageons, aussi, de refaire des sorties en fin d'année.

- Présentation des PPMS,

Plan de Protection et de Mise en Sureté.

Ces documents sont présents dans l'école, ils sont validés par l'Inspection et par un référent de la gendarmerie.

PPMS : toutes les situations de dangers locaux sont répertoriés et font l'objet d'une procédure pour mettre les élèves en sureté. Par exemple : inondations (en raison de la proximité de la Drouette) : évacuation des locaux en prévenant les familles vers l'école la plus haute du secteur (élémentaire la billardièrre), une décision de fermeture de l'école doit être prononcée par le maire de Droue.

PPMS alerte attentat : en fonction de la situation repérée, il est préconisé une évacuation ou un confinement. Les procédures existent mais ne seront pas explicitées pour que celles-ci restent efficaces.

- Les rythmes scolaires, (voir question des parents)

- Travaux,

Les travaux réalisés cet été :

Aménagement de la salle périscolaire, celle-ci était opérationnelle à la rentrée. L'équipe éducative souhaite remercier le syndicat et la Communauté de communes pour cette réalisation. Nous sommes tous contents de cette nouvelle salle. Elle permet d'avoir 2 pôles dans l'école : périscolaire du côté du restaurant scolaire et enseignement de l'autre côté, avec une salle libre dite.

Maintenant l'aménagement de sanitaires exclusivement réservés à cet espace semble nécessaire.

Travaux extérieurs demandés :

- Reboucher les trous de terre,
- Elargir les chemins.

Travaux intérieurs demandés :

- Faire les menus travaux liés au passage de la commission de sécurité (ex. réparer la fermeture des portes de la salle de gym),

- Installation d'un système d'alarme double (sonore et silencieux) pour le PPMS (en cas d'intrusion). En attendant fournir à l'école des cornes de brume.

HORAIRES DES ATSEM : les enseignants souhaitent pouvoir discuter des horaires des ATSEM, en effet leur prise de fonction est quasi simultanée avec l'arrivée des élèves, cela ne permet pas de pouvoir échanger avec elles avant la classe sur les activités prévues sur la journée. Elles semblent, aussi, d'accord avec cet état de fait et elles comptent prendre contact avec le syndicat afin de faire une demande de modification d'horaires.

Les enseignants souhaitent que les atsem soient remplacées dès le 1^{er} jour d'absence (avec 3 classes : 3 atsem, avec une absente : les 2 autres se retrouvent avec 1/3 de travail en plus [contre 1/5 avant].)

- Questions des parents d'élèves :

- le stationnement aux abords de l'école a été mentionné (incivilité des parents, problème de places suite à l'interdiction sur la rue Saint Firmin).

M. ABELANET indique qu'une réunion sera bientôt programmée afin de récolter les projets des différents acteurs (familles, enseignants, riverains, municipalité). A la suite de cette réunion il conviendra de faire une étude de faisabilité sur les projets retenus et de les financer. Ce problème de stationnement est à l'esprit de la municipalité et demande une réponse qui devrait bientôt intervenir.

- le rythme scolaire (résultats du sondage sur le passage de la semaine à 4 jours)

Madame POURNIN, demande où en sont les réflexions sur les modifications des rythmes scolaires (passage à la semaine de 4 jours ou non).

Les enseignants se positionnent sur un retour à la semaine de 4 jours en évoquant le bien être des élèves, une pause méridienne trop longue, des après-midis trop courts, matinée du jeudi très difficile en termes d'attention.

M. ABELANET indique qu'un sondage est en cours de rédaction pour connaître l'avis des familles et que les municipalités ne se positionneront pas mais suivront les avis de la majorité des différentes parties.

La PEEP a fait un sondage via leur liste de diffusion mail, et il en ressort des disparités en fonction des secteurs d'Epernon. Mais globalement sur le

territoire de la communauté de communes environ 55% des familles ayant répondu se prononcent pour un retour à la semaine de 4 jours.

Il apparait qu'il y a un manque d'information sur le possible retour à 4 jours, principalement sur le mode de tarification de l'accueil périscolaire (le mercredi et le soir), les horaires de l'école et le temps de la pause méridienne.

Les enseignants souhaitent que les horaires d'école soient discutés et non imposés comme lors des différents changements de rythmes de ces dernières années si le passage à 4 jours est décidé.

Des réunions regroupant les différents acteurs (municipalités, parents, enseignants, périscolaire) se tiendront après la diffusion du sondage et son exploitation, afin de se concerter pour prendre une décision.

Il semble nécessaire que la décision soit prise en tout début d'année 2018.

- **Dates des prochains conseils d'école :**
- Jeudi 22 mars 2018, 18h30.
- Jeudi 14 juin 2018, 18h30.

Président de séance :
Dominique MAGNAC.